

Je soussigné..... déclare accepter de régler à Maître ROUXEL dans le cadre du litige qui m'oppose à POWER CLOUDS :

- un honoraire fixe de 50 € HT,

-un honoraire de résultat de 15% HT sur les sommes obtenues.

Le règlement des honoraires interviendra en fin de procédure ou en fin de transaction.

Ce paiement sera effectué par prélèvement sur les sommes déposées sur le compte CARPA de Maître ROUXEL.

Fait à

LE